

Lorsque nous avons posé ces questions, pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit qu'il était responsable et qu'il s'en occuperait?

Si le Centre de planification, qui est un groupe composé de civils, a commis une imprudence, cela altère complètement l'image de marque de la GRC. A cause de cette imprudence, ils ne peuvent se défendre aujourd'hui et ils sont les victimes du chantage exercé par le gouvernement d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Voilà le genre de langage qu'ils aiment. Vos amis sont heureux maintenant.

M. Woolliams: Mes amis sont toujours heureux, mais je comprends pourquoi vous ne l'êtes pas. Les paranoïaques ne sont pas des gens heureux. Dicey a ajouté:

Ainsi, indirectement mais sûrement, l'acte de tout fonctionnaire de la Couronne devient effectivement l'acte de la Couronne elle-même et tombe sous le coup de la loi du pays.

● (2042)

M. Harquail: Gare à vous!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le député veut parler en même temps que moi. S'il veut prendre la parole, je vais m'asseoir pour qu'il puisse se décharger le cœur. C'est à cause de ses cris que le Parlement est mal vu d'un bout à l'autre du pays.

M. Harquail: Je suis ravi de l'invitation du député à dire quelques mots. C'est une des rares courtoisies dont l'opposition nous a gratifiés depuis quelques semaines. J'estime que, depuis un certain temps, mes privilèges ont été foulés aux pieds à la Chambre à cause de l'attitude adoptée et du langage dont on s'est servi à la Chambre, et je veux dire...

Une voix: Qui braille maintenant?

M. Harquail: Me comprenez-vous?

M. Gillies: Nous comprenons tous que vous êtes l'individu le plus stupide de la Chambre des communes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je voudrais signaler au secrétaire parlementaire qu'il ne peut soulever une question de privilège que lorsque il est concerné, et non pas maintenant.

M. Woolliams: Je suis désolé de voir le député de Restigouche (M. Harquail) sous ce jour, car ses électeurs doivent savoir, maintenant que je l'ai démasqué, que c'est bien lui qui n'a cessé de faire tout ce tapage à la Chambre et qu'on a pu entendre à la télévision partout dans le pays.

Des voix: Bravo!

Une voix: Salut!

M. Harquail: Allez-y, vous avez la parole maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams).

M. Woolliams: Il en découle qu'indirectement mais certainement, les actes de tous les serviteurs de la Couronne et par

Sécurité

voie de conséquence, la Couronne elle-même en fait, doivent être assujettis aux rigueurs de la loi.

Les actes des ministres autant que ceux de leurs subordonnés doivent être assujettis aux rigueurs de la loi. En d'autres termes, tout fonctionnaire, de quelque ministère que ce soit, est placé sous la responsabilité directe d'un ministre. C'est bien là l'élément clé du débat d'aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté notre motion. Nous l'avons fait parce que nous nous sommes rendu compte que les députés qui occupent le banc ministériel en face ne sont pas disposés, comme tout gouvernement démocratique devrait l'être, à accepter leur devoir constitutionnel, c'est-à-dire leur responsabilité envers le Parlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Young: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas interrompre cet éminent critique de l'opposition officielle en matière de justice, emporté qu'il était dans son envolée oratoire, mais il y a deux points qu'il a soulevés au sujet desquels j'aimerais obtenir des éclaircissements de sa part.

Une voix: Son temps de parole est écoulé.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je suis disposé à écouter l'objection formulée par le secrétaire parlementaire.

M. Young: Monsieur l'Orateur, à un moment donné de son discours, le député de Calgary-Nord a déclaré qu'il était fort regrettable que ce n'ait été qu'une tarte que quelqu'un avait lancée en fin de semaine à la face de notre éminent ministre de la Justice (M. Basford). J'ignore si j'ai bien compris, mais je crois qu'il a dit qu'il était dommage que ce n'étaient pas des pierres qui ont été lancées. Je suis sûr qu'il veut se rétracter.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Désolé, ce n'est pas là un rappel au Règlement.

M. Woolliams: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais dit qu'ils auraient dû lancer des pierres. J'ai dit que quand ils ont lancé une tarte à la citrouille, j'aurais voulu que les graines de citrouille soient dures comme des pierres pour que le ministre comprenne que s'il lançait des accusations, injustifiées à mon avis, contre l'opposition, l'opinion publique dans tout le pays s'en prendrait à lui, même si on l'a fait au moyen d'une tarte.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je dis au député qu'à mon avis, il n'y a pas là matière à la question de privilège; c'est plutôt un sujet de controverse.

Mlle Aileen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, on comprend que les Canadiens aient été désolés d'apprendre qu'en octobre 1972, à Montréal, la police est entrée sans mandat dans certains locaux pour saisir des dossiers, et que la même année, au Québec, elle a incendié une grange pour empêcher une rencontre entre des membres du FLQ et les Panthères noires.